



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Novembre 2021

Compte Rendu

(Convocation du 14/10/2021)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, DURAND Emilie, GUILLOUD Paulette, MARCADEAUX Alicia, MENTEUX Laure, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TORRICELLI Blandine, MM BILLON Evan, BOUVARD Martial, DURAND Mathieu, MERMET Romain, MOLLARD Michaël

Excusés : FUZIER Thomas ; BERTHON Patrick ; PONCET Catherine

Pouvoirs : BERTHON Patrick pouvoir à CARLIER Cécile ; PONCET Catherine pouvoir à SEYCHELLES Véronique

Marianne SCHNEIKERT est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Compte rendu missions adjoints

▪ Bâtiments

- Rénovation Energétique du Groupe scolaire (Délibération N°2021/49)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été lancé le vendredi 24 septembre 2021 avec une date limite de réception des offres le vendredi 29 octobre 2021.

Cette procédure a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La consultation comprenait 4 lots :

Lot	Désignation
1	GO- Maçonnerie - Façades - Etanchéité - Plâtrerie - Menuiserie - VRD
2	Serrurerie - Métallerie
4	Chauffage Plomberie
5	Electricité courants forts et courants faibles

L'agence ATROIS avait la charge de l'analyse des offres.

Entendu l'exposé de l'agence ATROIS, Madame le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	GO- Maçonnerie - Façades - Etanchéité - Plâtrerie - Menuiserie - VRD	Entreprise SAUGEY	81 963,50 €
2	Serrurerie - Métallerie	Entreprise SERRURERIE DU LAC	15 623,40 €
4	Chauffage Plomberie	Entreprise Jean VEYRET	117 868,02 €
5	Electricité courants forts et courants faibles	Entreprise GAILLARD Electricité	22 517,40 €

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ⇒ **VALIDE** les choix proposés par l'agence ATROIS,
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Voirie

- RODP Télécommunications (Délibération N°2021/50)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'autoriser l'occupation du domaine public par les transports de réseaux de communications, la commune aurait dû mettre en place une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP). Celle-ci est en cadrée par le décret du 27 décembre 2005 codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des Postes et communications électroniques. Il convient donc de se positionner quant à cette redevance avec un effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux informations transmises par Orange, la commune dispose de :

03/11/2021

CP : 38730 Mairie de Doissin

Gestionnaire : 81170

Millésime	Code région	TOTAL Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	TOTAL Artères en sous-sol (km)	Borne (m ²)	Cabine (m ²)	Armoire (m ²)	TOTAL Emprise au sol (m ²)	Autoroutes Conduite Multiple (km)	Autoroutes Câble enterré (km)	TOTAL Autoroutes (km)
2017	H5	8,532	5,729	0,000	5,729	0,00	1,00	0,00	1,00	0,000	0,000	0,000
2018	H5	8,532	5,729	0,000	5,729	0,00	1,00	0,00	1,00	0,000	0,000	0,000
2019	H5	8,532	5,739	0,000	5,739	0,00	1,00	0,00	1,00	0,000	0,000	0,000
2020	H5	8,532	5,739	0,000	5,739	0,00	1,00	0,00	1,00	0,000	0,000	0,000
2021	H5	8,532	5,739	0,000	5,739	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000	0,000	0,000

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ⇒ **INSTAURE** la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux de communications électroniques à compter du 1^{er} Janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.
- ⇒ **FIXE** les taux de cette RODP conformément aux montants plafonds, arrêtés par décret, des redevances dues

Les tarifs de base sont les suivants :

KM AERIEN	KM SOUTERRAIN	M ² EMPRISE AU SOL
40 €	30 €	20 €

à multiplier par le coefficient d'actualisation

1.26845 pour le calcul de la RODP 2017

1.30942 pour le calcul de la RODP 2018

1.35756497 (source AMF) pour la RODP 2019

1.38853 pour le calcul de la RODP 2020

1,37633 pour le calcul de la RODP 2021

- ⇒ **DIT** que le montant total des redevances dues par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche (article L.2322-4 du CGCT)
- ⇒ **DIT** que le montant des redevances est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier par modalités définies par l'article R.20-53 du Code des Postes et Communications électroniques,
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une information qui a été transmise à la mairie de la part de la CC VDD concernant un programme d'animation en lien avec l'efficacité énergétique de l'habitat.

En effet, la CC VDD propose d'organiser une soirée thermographie animé par un conseiller énergie de l'Ageden.

Une positionnement pour que cette soirée se déroule à Doissin a été transmise. Nous recevrons une réponse prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h30.

Prochaine réunion : Vendredi 10 décembre 2021 à 19h.